

E 2001 (D) 3/402

*Le Ministre de Suisse à Tokyo, C. Gorgé,  
au Département politique*

T. Nos 52-53

Tokyo, 6 février 1943

Numéro 52. Strictement confidentiel. Courrier Kengelbacher rentrant de Bangkok Saïgon Shanghai relate faits illustrant tristement tyrannie des militaires japonais en Asie occupée lesquels exigent entre autres salut humiliant devant innombrables sentinelles. «Gessler Wirtschaft» appliquée avec rigueur inouïe à indigènes. Difficile à comprendre pourquoi Japonais se font ainsi haïr alors que par déclaration guerre de Nanking à puissances unies Japon cherche convertir sa propre guerre en une guerre asiatique contre races blanches et ne pas avoir à endosser tout seul défaite éventuelle. Tout porte à penser que situation des Suisses en territoire occupé deviendra de plus en plus dure. Arbenz<sup>1</sup> m'informa par courrier italien occasionnel que Suisses désirent vivement quitter Singapour. Voir mon 35<sup>2</sup>. Mon enquête terminée communiquai à Ambassadeur France que plus de 230 Suisses territoire occupé seraient sans doute disposés se rendre en Indochine. Kengelbacher me confirme que Indochine est encore seul endroit où Suisses pourraient trouver gagner pain dans atmosphère respirable. Ce serait donc très heureux si nos compatriotes ou au moins partie d'entre eux pouvaient reprendre activité dans colonie française. Selon réponse

---

1. *Rudolf Arbenz est Consul de Suisse à Singapour.*

2. *Non reproduit.*



éventuelle que recevrai d'Ambassadeur France accepteriez-vous que j'intervinsse auprès Gouvernement japonais pour obtenir pour Suisses autorisation se rendre en Indochine. Plusieurs Suisses Japon vu difficulté croissante d'existence tant morale que matérielle désirent vivement rentrer au pays via Sibérie. Leur conseil ne pas se rendre pour visas à Ambassade Soviétique étroitement surveillée par police car deux Suisses frères Leuenberger<sup>3</sup> qui semblent s'être rendus auprès Ambassade Soviétique pour visas furent arrêtés comme précédemment Schweizer<sup>4</sup>. Ignore s'il s'agit pure coïncidence mais vais examiner question avec Gaimusho de manière que Suisses demandant visas à Soviets ne soient pas arrêtés comme espions. Chances pour Suisses obtenir visas russes très faibles car tout un groupe suédois se vit refuser récemment visas.

Numéro 53. Au Japon même, situation pour Suisses devient aussi de plus en plus difficile non seulement en raison privations économiques mais encore en raison tracasseries policières. Méfiance malade envers tous étrangers s'accroît tous les jours à tel point que policier déclarait à compatriote que fait pour lui aller voir film propagande guerre au cinéma pourrait constituer acte espionnage. Sans-gêne des Autorités subalternes connaît plus de bornes. Appareil radio que courrier Kengelbacher nous apportait de Shanghai fut sauvagement mis hors d'usage par douane de Nagasaki. Exactement même fait se produisit avec radio que Attaché commercial italien rapportait lui-même de Shanghai. Gaimusho à qui rapportait fait se montre consterné mais est impuissant faire quoi que ce soit. Dernièrement fonctionnaire des PTT voulait conformément à règlements adoptés contre avis Gaimusho visiter mon appareil radio. Refusai net. Maintenant fonctionnaire Finances demande visiter Légation pièce par pièce sous prétexte qu'examen doit servir à déterminer impôt foncier du propriétaire. Refusai encore et Gaimusho apeuré approuve secrètement mon attitude. Expliquai d'ailleurs que décision appartenait en pareille matière à mon Gouvernement. Ministère Finances cite précédent d'Ambassade Argentine qui aurait accepté pareille visite. Vous saurais gré m'envoyer instructions sur attitude de principe à adopter en pareil cas. Ravitaillement mission diplomatique soulève difficultés. Surtout difficile obtenir charbon quoique de

---

3. *Sur l'arrestation des deux frères Ernst et Markus Leuenberger, le 30 janvier 1943, incarcérés sous l'inculpation d'espionnage jusqu'au 20 mai 1943, du fait qu'ils possédaient un appareil récepteur radio à ondes courtes dont la possession était interdite au Japon, cf. E 2200 Tokio 2/7.*

4. *Hans Schweizer a été arrêté, le 5 septembre 1942, à Yokohama, sous l'inculpation de travailler pour une puissance ennemie. Venant d'une famille suisse installée à Heidelberg, cet ingénieur se disant ami du Japon, mais fortement engagé contre les Nazis, déclare avoir travaillé pour prévenir un rapprochement entre le Japon et les Nazis et regrette que cette entente a eu lieu entre les deux pays, mais clame, lors de son procès organisé en 1944 seulement, n'avoir rien fait contre le Japon. Cf. Memorandum concernant Mr. Hans Herbert Schweizer en prison à Yokohama, du 8 août 1944, signé Jacques Kern, Chef du Bureau de la Légation de Suisse à Yokohama. E 2200 Tokio 2/7.*

*Selon la note verbale du Gaimusho N° 359/P4, remise à la Légation de Suisse en date du 28 novembre 1944, Schweizer a été condamné, le 24 juillet 1944, à 5 ans de travaux forcés, avec imputation de sa détention préventive de 400 jours sur la durée de sa peine, pour infraction à la loi sur la sauvegarde de la défense nationale. Ibid. Schweizer sera libéré le 28 août 1945.*

9 FÉVRIER 1943

993

qualité déplorable. Plusieurs Chefs Missions se plaignent amèrement. Ai bien des difficultés avec ma division des intérêts étrangers installée dans Légation Canada. Gaimusho étant souvent tenu en échec par administrations malveillantes et soupçonneuses. M'arriva vu impossibilité obtenir réponse passer outre pour faire ce que je jugeais nécessaire et après coup Autorités désemparées par ma fermeté capitulaient piteusement. Officier supérieur Ambassade Italie ne me cachait pas combien il était outré des procédés japonais. Mes rapports avec Gaimusho toujours extrêmement amicaux mais malheureusement ce Ministère a perdu beaucoup son influence sur les autres<sup>5</sup>.

---

5. *Par télégramme N° 45 du 9 février 1943, le DPF répond: Comprenons bien que situation que signalez crée en ce moment graves difficultés pour Suisses en Extrême-Orient mais pensons que si occupants ne savent pas se faire aimer les chances des Européens qui auront pu surmonter sur place période critique actuelle s'en trouvent accrues pour plus tard. Dans cas où départ apparaîtrait nécessaire émigration en Indochine est solution à ne pas exclure et ne pouvons qu'approuver ce que jugerez possible entreprendre pour la faciliter. Déconseillons en revanche tentatives rentrer en Europe par Sibérie vu risques prompt évolution événements dans Proche Orient. Dans vos rapports avec Autorités japonaises vous approuvons défendre vos prérogatives en vous appuyant sur Gaimusho (E 2001 (D) 3/402). Sur le rapatriement des Suisses du Japon et des territoires occupés, cf. E 2001 (D) 3/238 et 239.*